

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal, le lundi 4 octobre 2021, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Madame la conseillère: Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers:
Yves Lévesque
Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

La directrice générale / secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoptions des dépenses.
6. Dépôt des états comparatifs.
7. Résolution appuie CPTAQ.
8. Résolution demande d'aide financière à la MRC.
9. Résolution schéma d'aménagement MRC.
10. Résolution demande de subvention Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère du Tourisme.
11. Divers.
 - 11.1 Résolution demande de subvention le Chœur de l'Isle d'Orléans
12. Rapport des élus sur les divers comités.
13. Période de questions.
14. Levée ou ajournement de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

N° de résolution
ou annotation

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

21-102

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021.

21-103

Sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

21-104

Sur une proposition de Richard Therrien, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser le paiement des factures du mois de septembre totalisant 64 801.28 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 483.00 \$, et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS.

Madame Sylvie Beaulieu, directrice-générale, secrétaire trésorière a déposé les documents reliés au dépôt des états comparatifs de revenus et dépenses tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal.

7. RÉSOLUTION APPUIE CPTAQ.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'autorisation de M. Jocelyn Turcotte, conformément à l'article 101.1 de la LPTAA afin de convertir un droit acquis à des fins commerciales à résidentielles pour le bénéfice de sa fille.

ATTENDU QUE la conversion du droit acquis commercial en un usage résidentiel ne comporte aucun impact additionnel pour l'agriculture sur le site et ses environs. De plus les espaces disponibles sur le territoire ne sont pas à proximité des lots visés et dans un tel cas ne peuvent être utilisés.

21-105

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'appuyer la demande de M. Turcotte auprès de la CPTAQ.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

8. RÉSOLUTION DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance de l'aide financière accordée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ATTENDU QU'UN montant de 50 000 \$, a été accordé aux Municipalités de l'Île-d'Orléans.

21-106

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de confirmer à la MRC de l'Île-d'Orléans que le montant octroyé servira à l'adaptation de la surface de la patinoire afin d'assurer des services de qualité à l'école primaire ainsi qu'à l'ensemble des citoyens.

9. RESOLUTION SCHEMA D'AMENAGEMENT MRC.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance de l'abrogation de l'article 59.4 LPTAA, mentionnant que la CPTAQ ne peut plus imposer dans les décisions à portée collective cette condition visant à restreindre le droit des municipalités d'autoriser la construction d'une deuxième résidence dans une aire de droits acquis.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, désire modifier sa réglementation d'urbanisme afin de pouvoir émettre un permis de construction d'une seconde résidence à l'intérieur d'une superficie bénéficiant de droits acquis.

21-107

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de demander à la MRC de l'Île d'Orléans d'apporter les modifications nécessaires à son Schéma d'Aménagement.

10. RESOLUTION DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE A LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT) DU MINISTERE DU TOURISME.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT).

21-108

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser le maire et la Directrice générale à déposer le projet de construction de l'escalier afin de donner un accès au fleuve.

11. DIVERS.

11.1. RESOLUTION DEMANDE DE SUBVENTION LE CHŒUR DE L'ISLE D'ORLEANS

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance de la demande de contribution financière.

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **appuyée par** Yves Lévesque, **il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accorder un montant de 100 \$ à l'organisme.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Famille I.O., Qué.

N° de résolution
ou annotation

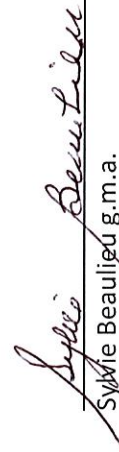
12. RAPPORT DES ELUS SUR DIVERS COMITES.

13. PERIODE DE QUESTIONS.

14. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

21-109

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 39.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale Secrétaire-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.